



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E147031

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2023

ÉDITÉ LE 06/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2010 B 997

Siret : 527 924 997 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 106151390003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 106151390003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : HELGEN FABRICE

37 RUE LARGE
68790 MORSCHWILLER LE BAS

Téléphone : 06 86 75 34 19

Portable : 06 86 75 34 19

Fax :

Site Internet :

E-mail : fabrice@helgenchauff.fr

Responsabilité légale :
HELGEN FABRICE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/11/2019
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/07/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	27/07/2022
o Poêle ou insert bois	27/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	03/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.